

35630 LES IFFS
République Française

EXTRAIT du registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze, 6 MARS à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune convoqué à une réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Christian, 1^{er} adjoint au Maire.

Présents :

Mr DAUGAN Christian, Mr GICQUEL Pierre, Mr GUILLEMER Jean-Pierre, Mme FABRE Stéphanie, Mr André FAURE, Mr MARTIN Yves, Mr GENARD Thierry, Mr JULLIEN Jean-Yves, Mme LOUVEL Emmanuelle, Mme GAURON Nathalie.

Absents excusés: Mr de LA VILLEON Hervé pouvoir à Mme LOUVEL E

Afférents au Conseil Municipal 11 Date de convocation : le 27/02/2015

En exercice 11 Date d'affichage : le 27/02/2015

Qui ont pris part à la délibération 10 Secrétaire de séance : Mr J.P GUILLEMER

Approbation du Conseil Municipal du 6 février 2015

Monsieur Christian DAUGAN, 1^{er} adjoint demande aux membres présents du Conseil Municipal, si le compte rendu qui vient d'être lu donne lieu à des remarques. Aucune observation

n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

OBJET / Approbation du CA et Compte de Gestion 2014 – Commune

Vote du Compte Administratif 2014 Commune

Section de Fonctionnement : Dépenses :104 362,88 €

Recettes : 169 929.64 €

Excédent global au 31/12/2014 +65 566,76 €

Section d'Investissement : Dépenses : 104 999,62 €

Recettes : 81 082,95 €

Déficit au 31/12/2014 23 916,67 €

D'où un excédent d'investissement de Euros

Il ressort un excédent global de clôture (Fonctionnement et Investissement)
de : **41 650.09 Euros**

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,
Approuve le compte administratif 2014 du budget Commune

Compte de Gestion 2014: A l'identique du CA 2014

OBJET/Approbation du CA et Compte de Gestion 2014 – Assainissement

Vote du Compte Administratif 2014 ASSAINISSEMENT

Section de Fonctionnement : Dépenses : 18 405,18 €

Recettes : 11 698,47 €

D'où un déficit de Fonctionnement année 2014 de : - 6706,71€

Section d'Investissement : Dépenses : 12 229,60 €

Recettes : 19 884,67 €

D'où un excédent d'investissement de + 7655,07 Euros

Il ressort un excédent global de clôture (Fonctionnement et Investissement)

De : + 948,36 Euros

OBJET / Délibération Logement Communal T4 BOUCART/DOVERGNE

Monsieur Dovergne Anthony et Madame Boucart Priscilla ont quitté l'appartement Communal T4 N° 3 « ancienne école Le Bourg » le 18 janvier 2014.

La location se termine au cours du mois, le bail produit effet jusqu'au dernier jour du mois, dans ce cas jusqu'à fin janvier.

Le loyer a été facturé jusqu'au 19 janvier, il est donc nécessaire que le Conseil Municipal statue sur la date de facturation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** que le loyer de janvier soit de 18 jours arrêté à la somme de 327,06 €.

OBJET / Demande de remboursement des frais liés au bâtiment de l'ex-communauté de Communes du Pays de Bécherel – Clé de répartition

Monsieur Daugan 1^{er} adjoint informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu du Maire de Bécherel, Madame Mélina PARMENTIER à propos des dépenses effectuées par la commune de Bécherel concernant le bâtiment situé 2 rue de la Libération ex Maison du Développement. Il est proposé que chaque commune de l'Ex Communauté de Communes du Pays de Bécherel participe sur la prise en charge des dépenses 2014 avec la commune de Bécherel d'un montant de 10 392,09 € Pour notre commune, notre participation est de 2,10% soit 218,23 € pour 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité de participer au remboursement de cette dépense.

OBJET / Accord de principe sur le prix de vente de l'ex-communauté de Communes du Pays de Bécherel

Dans le cadre de la dissolution de la Communauté de Communes du Pays de Bécherel, le bâtiment situé 2 rue de la Libération (ex maison du Développement) a été transféré à la Commune de Bécherel.

Ce bâtiment est à vendre depuis, la commune de Bécherel a un acheteur potentiel et propose de lui faire une proposition de vente à 232 000 € net vendeur (soit – 20% de l'estimation) faite par les services du domaine. Elle sollicite les communes de l'ex communauté de communes afin de connaître leur avis sur la vente de ce bâti.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité **DONNE** un avis favorable à la proposition de vente de l'ex maison du développement au prix proposé par la commune de Bécherel pour que cette transaction aboutisse.

OBJET / Contrat de maintenance défibrillateur

Monsieur GICQUEL Pierre 2^{ème} Adjoint au maire informe le Conseil Municipal que suite à un dysfonctionnement du défibrillateur, il a été nécessaire de se rapprocher de la société Cardiac Science d'AIX EN PROVENCE pour intervention. La responsabilité de la Commune étant engagée en cas de problème.

Le défibrillateur est revenu en état de marche seulement, chaque intervention a un coût important et doit être vérifié régulièrement avec édition d'un rapport de traçabilité du matériel, remplacement des électrodes en fonction de la date de péremption.

La SAS CARDIAC SCIENCE France propose de souscrire un contrat de maintenance d'une durée d'un an qui inclut d'assurer la maintenance préventive du défibrillateur de la Salle des Fêtes DSA powerheart G3 PLUS (Référence 9390^E-511), l'édition d'un rapport de traçabilité du matériel et remplacement des électrodes (en fonction de la date de péremption) ou du consommable utilisé pour un montant forfaitaire de 250 € HT soit 300 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer en 2 exemplaires le contrat n° 1509FA 001 et à en retourner un CARDIAC SCIENCE France SAS à AIX EN PROVENCE.

OBJET / Chemin Rural « La Pépinière » Monsieur et Madame DEMAY Jean-Luc

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 6 février 2015 concernant le déplacement à ses frais du chemin rural « La Pépinière » pour lui permettre d'agrandir ses bâtiments, le Conseil municipal avait délibéré en proposant de vendre ce chemin rural à Monsieur et Madame DEMAY Jean-Luc .

En date du 3 mars, Monsieur et Madame DEMAY Jean- Luc **ACCEPTENT** d'acheter ce chemin **S'ENGAGENT** à payer les frais relatifs à cette transaction et **DONNENT** pouvoir à Monsieur Le Maire d'engager les démarches nécessaires pour mener à terme cette vente.

OBJET / Demande de participation de fonctionnement 2014/2015 Ecole privée « La Sagesse » de La Chapelle chaussée

Monsieur l'Adjoint présente au Conseil Municipal la demande de participation pour l'année scolaire **2014/ 2015** aux frais scolaires pour les enfants scolarisés à l'école Privée « La Sagesse » de La Chapelle chaussée »

La détermination du coût moyen départemental de fonctionnement par élève a été fixée par la préfecture circulaire DCL/2 du 18 juillet 2014 pour l'année scolaire 2014/2015 : soit pour 369 € en élémentaire, 1128 € en maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTTE** de verser la subvention suivante :

Prix par élève de Maternelle : 1128 € soit 1enfant: **1128€**
Flaux Emilie

Soit un Total de **1128€**
(imputation à l'article 6554)

**OBJET / Demande de participation de fonctionnement 2014/2015 Ecole privée
« Notre Dame » de Bécherel**

Monsieur l'adjoint présente au Conseil Municipal la demande de participation pour l'année scolaire **2014/ 2015** aux frais scolaires pour les enfants scolarisés à l'école Privée « Notre Dame de Bécherel.

La détermination du coût moyen départemental de fonctionnement par élève a été fixée par la préfecture circulaire DCL/2 du 18 juillet 2014 pour l'année scolaire 2014/2015 : soit pour 369 € en élémentaire, 1128 € en maternelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** de verser la subvention suivante :

Prix par élève de Primaire: 369 € soit 1 enfant : **369 €**
Louvel Emma « Le Grand Chemin »

Soit un Total de 369€
(imputation à l'article 6554)

**OBJET / Demande de participation de fonctionnement 2014/2015 Ecole publique
« Centre Rey Leroux » de La Bouëxière.**

Monsieur Daugan, 1^{er} adjoint présente au Conseil Municipal la demande de participation pour l'année scolaire **2014/ 2015** aux frais scolaires pour les enfants scolarisés à l'école Publique «Centre Rey Leroux » de La Bouëxière. .

La détermination du coût moyen départemental de fonctionnement par élève a été fixée par la préfecture circulaire DCL/2 du 18 juillet 2014 pour l'année scolaire 2014/2015 : soit pour 369 € en élémentaire, 1128 € en maternelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** de verser la subvention suivante :

Prix par élève de Primaire: 369 € soit 1 enfant : **369 €**
Chotard Nicolas « La porte du Parc »

Soit un Total de : 369 €
(imputation à l'article 6554)

**OBJET / Demande de subvention Classe de découverte Ecole « Notre Dame »
deTinténiac.**

Monsieur l'adjoint informe le Conseil Municipal de la réception d'une demande de subventions pour une classe de Découverte Ecole « Notre Dame » de Tinténiac. 1 élève domiciliés aux IFFS est concerné.

Montant de la subvention accordée : **40 €** enfant soit un total de 40 € pour
Fixot Pierre « Longrais »

Cette subvention sera versée en section fonctionnement au compte 65738.

OBJET /SDE 35 Transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques.

Monsieur Yves MARTIN informe le Conseil Municipal que le SDE veut engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharges pour véhicules électrique et hybrides rechargeables une délibération doit être prise pour le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques »

Considérant que le SDE35 souhaite engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 3.3.5 des statuts du SDE35, le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » suppose les délibérations concordantes du Comité syndical et de l'organe délibérant du membre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE35 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge

Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électrique » telles qu'adoptées par le Comité Syndical du SDE35 dans sa délibération du 4 février 2015.

Mise à disposition du SDE35, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques ».

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

S'engage à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement au moins pour un temps donné (via l'utilisation du disque bleu par exemple) aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

OBJET /Vœu pour que le département de Loire-Atlantique soit intégré à la région Bretagne.

Pour le rattachement du département de Loire-Atlantique à la Bretagne administrative.

Lors du redécoupage territorial adopté par le parlement en décembre 2014, l'occasion a été manquée de réunifier la Bretagne pour répondre à l'ambition d'une région forte à échelle européenne.

L'organisation actuelle des 5 départements (Côtes d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine, Morbihan et Loire-Atlantique), bénéficiant d'un aménagement structuré sur le plan des transports et dynamisés par de nombreux échanges, traduit non seulement la légitimité historique d'un tel rassemblement, mais aussi sa pertinence économique et territoriale.

Avec 4,6 millions d'habitants, la Bretagne à 5 départements se hisserait au 22^{ème} rang des régions européennes tout en conservant une taille raisonnable.

Elle permettrait de nombreuses synergies et donnerait lieu à la constitution d'une puissante région maritime avec les 2 grands ports de Brest et de Nantes-Saint-Nazaire, constituant le fer de lance d'une grande politique maritime au niveau national.

Renforcée sur le plan démographique et économique, la Bretagne deviendrait ainsi la première région agro-alimentaire d'Europe, disposant de 6 pôles de compétitivité.

Après en avoir délibéré avec 5 voix pour, 3 contres, 3 abstentions

Le Conseil Municipal de la Commune des IFFS appelle les parlementaires de tout bord, de Bretagne et des Pays de Loire, ainsi que les élus locaux des départements et des régions concernés, à mettre en œuvre les mécanismes disponibles pour aboutir à une Bretagne à 5 départements, plus cohérente, plus forte, et pleinement conforme à notre histoire.

OBJET /Demande de mise à disposition de la salle des Fêtes à la Commune de Saint-Brieuc -Des –Iffs pour Plan Communal de Sauvegarde.

Dans la réalisation de son plan de sauvegarde(PCS), la Commune de Saint-Brieuc –des- Iffs doit formuler une mise à disposition d'une grande salle. Elle demande à notre commune de délibérer pour la mise à disposition de notre Salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE de mettre à disposition de la Commune de SAINT-BRIEUC DES IFFS la Salle des Fêtes des IFFS.

OBJET /Questions diverses

Gilets jaunes sécurité routière : M. Thierry Génard a assisté à une formation au CDG 35.

Elections : Elections Départementales le 22 et 29 mars 2015. Le tableau des permanences est constitué.

Réunion : Mardi 10 mars 2015 à 9 H 30 avec M. David BUISSET.

Dates à retenir : Election Régionales le 6 et 13 décembre 2015.

Intervention de : Monsieur JULLIEN Jean-Yves qui s'étonne de l'absence de Monsieur le Maire pour le vote du Compte Administratif

Les Copains d'Abord : soirée le 11 avril 2015, il reste des places (M. Jullien J.Y).

Véathlon : Nathalie Gauron demande où en seront les travaux de cheminement à St Fiacre pour l'organisation du véthlaton de fin septembre. Aucun problème pour cette manifestation.

Conseil Municipal : Prochain Conseil Municipal le :

- **LUNDI 30 MARS 2015 à 20 H** à la mairie